

WCC-2012-Rec-165-FR

Gestion intégrée des ressources en eau dans l'estuaire de Bahia Blanca, Argentine

RAPPELANT l'important patrimoine naturel et écologique des zones côtières, ainsi que les avantages qu'elles apportent aux populations, comme il est rappelé dans l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire* ;

RAPPELANT l'approche par écosystème recommandée par la Convention sur la diversité biologique (CDB), définie comme « une stratégie de gestion intégrée des sols, des eaux et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable », sachant que la Convention a été adoptée par l'Argentine par la Loi 24.375 ;

RECONNAISSANT l'importance des estuaires, qui comptent parmi les zones humides côtières les plus productives de la planète, occupant 5,2% de la superficie de la Terre mais supportant une charge anthropique disproportionnée, puisque 60% de l'humanité vit dans les zones côtières ;

NOTANT le rapport récent de la Banque mondiale et de l'UICN intitulé *Atténuer le changement climatique au moyen de la restauration et de la gestion des zones humides côtières : défis et possibilités*, qui met l'accent sur le rôle des zones humides comme puits de carbone éliminant de l'atmosphère la moitié du CO₂ émis annuellement dans le monde par le secteur des transports ;

SOULIGNANT le besoin de préserver les zones humides, comme le déclare la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), au moyen de la conservation et de l'utilisation durable de toutes les zones humides par le biais d'actions locales et nationales ainsi que de la coopération internationale, contribuant ainsi à la réalisation du développement durable partout dans le monde, et sachant que la Convention a été adoptée par l'Argentine par la Loi 23.919 ;

NOTANT qu'il importe d'incorporer la conservation de ces écosystèmes dans le programme d'action mondial de l'UICN, par le biais de la coopération entre différentes institutions concernées, notamment la Convention de Ramsar, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UICN ;

SOULIGNANT que l'Argentine possède l'un des littoraux les plus étendus de toute l'Amérique Latine (6816 km), que la situation des habitants de Bahia Blanca est représentative de celle du pays et qu'elle est la conséquence directe de l'absence de programme de gestion côtière comportant des mesures stratégiques de gestion durable des littoraux et de leurs ressources ;

PRÉOCCUPÉ par les effets négatifs, tant environnementaux que socio-économiques, qu'entraînera le mégaprojet prévu à Puerto Cuatreros, dans l'estuaire de Bahia Blanca ;

ESTIMANT que la région compte entre 8716 et 10 486 habitants dont les moyens de subsistance dépendent largement, de façon directe ou indirecte, de la pêche ou d'activités productives liées à l'estuaire ;

SOULIGNANT qu'une étude de l'impact réel sur l'environnement a été réalisée, mais que ses résultats sont viciés par des erreurs importantes et une mauvaise utilisation ou une méconnaissance des ressources bibliographiques existantes, et qu'il n'a pas été réalisé d'études à long terme, de faisabilité et de coût/avantages ;

INSISTANT sur le fait qu'une telle proposition nécessiterait une étude beaucoup plus approfondie des effets potentiels sur la population de la région, puisque la valeur des écosystèmes s'en trouverait considérablement dégradée, ce qui aurait des effets préjudiciables sur la pêche et sur toutes les activités dépendant de l'estuaire ;

CONSIDÉRANT que la zone proposée pour l'extension du port et du pôle industriel est la partie intérieure de l'estuaire, à circulation restreinte, adjacente à une zone humide désignée comme un site important pour la conservation des oiseaux migrateurs néarctiques dans le cône Sud de l'Amérique du Sud (espèces bénéficiant d'une protection maximale sur le plan national en vertu de la Loi 23.918 d'application de la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage) et qu'outre le fait qu'il héberge des espèces en danger critique d'extinction (goéland d'Olrog *Larus atlanticus*, anneaux de salicorne), ce site est vulnérable et fragile en raison de son faible taux de renouvellement de l'eau ;

RAPPELANT qu'il a été envisagé d'inscrire l'écosystème en question sur la Liste des zones humides d'importance internationale de la Convention de Ramsar, mais que le Ministère argentin des affaires Étrangères n'a pas effectué de demande officielle d'inscription ; et

SOULIGNANT l'interaction entre Puerto Cuatros et des aires naturelles protégées (les réserves naturelles provinciales « Bahía Blanca, Falsa y Verde » « Islote del Puerto o de la Cangrejera » et la « Réserve municipale côtière », en cours d'extension par les autorités municipales ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

PRIE INSTAMMENT le Gouvernement argentin:

- a. d'adopter des mesures de protection et de conservation des écosystèmes producteurs d'eau, en désignant des zones de protection spéciale et en veillant à leur maintien de façon appropriée ;
- b. d'envisager de nouveau la possibilité d'inscrire l'estuaire de Bahia Blanca sur la Liste de Ramsar, sur la base des informations présentées et eu égard à la gravité de la situation ;
- c. de faire procéder à une étude d'impact indépendante et approfondie sur le mégaprojet, ainsi qu'à une analyse des rapports coût/avantages ; et
- d. d'adopter les trois projets de loi en suspens relatifs à la gestion côtière et visant à promouvoir des stratégies et des méthodes de gestion côtière intégrée et participative et à améliorer la qualité de vie des communautés en harmonie avec leur environnement naturel.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.